



DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE RONTIGNON

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 8 mars 2010

Le 8 mars 2010, à 18 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **monsieur Jean Carrère**, maire.

Étaient :

- *présents :* mesdames Claudine Bor, Brigitte Del Regno, Valérie Foubert, Michèle Ségalas, Nicole Vayssier et messieurs Jean-Pierre Barberou, Patrick Benech, Jean Carrère, Victor Dudret, Isidore Fauria, André Iriart, Alain Izard, Michel Mariette et Jean-Bernard Vecchiato ;
- *excusée :* madame Michèle Picot (pouvoir remis à madame Nicole Vayssier).

Le quorum étant vérifié atteint, le conseil municipal pouvant légalement délibérer :

ADOpte à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal précédent (11 janvier 2010) ;

DÉSIGNE le secrétaire de séance : **monsieur André Iriart**.

--- ooOoo ---

Ordre du jour :

- Examen et votes des comptes administratifs 2009 (commune, caisse des écoles)
- Examen et approbation du compte de gestion 2009,
- Compte rendu des dossiers de la communauté de communes en cours (crèche, siège communautaire, déchets, Vilcontal, Aéropolis, etc.),
- Voirie,
- Plan communal de sauvegarde,
- Bâtiments,
- Élections régionales (organisation du bureau de vote),
- Questions diverses.

--- ooOoo ---

1. LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

Monsieur le maire rappelle que le compte administratif est celui établi en fin d'exercice et qu'il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité ; en l'occurrence, deux comptes sont à examiner, celui de la commune et celui de la caisse des écoles.

1.1. Compte administratif de la commune de Rontignon

Monsieur le maire présente et commente dans le détail la synthèse du compte administratif de la commune. Les documents détaillés sont soumis par projection aux membres du conseil et sont synthétisés en annexe 1 du présent procès-verbal. Monsieur le maire répond à toutes les questions posées par les membres du conseil puis quitte la pièce du conseil. Sous la présidence de madame Vayssier, première adjointe, l'assemblée procède au vote.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et ses explications et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2009,

puis statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009 et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 587 836,74 €,
- un déficit d'investissement de 208 545,60 €,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- à la section d'investissement compte 1068 : 208 545,60 €,
- à l'excédent reporté (report créditeur) ligne 002 : 379 291,14 €.

La délibération prise, monsieur le maire est rappelé en séance et le résultat lui en est communiqué.

1.2. Compte administratif de la caisse des écoles

Monsieur le maire présente et commente le compte administratif de la caisse des écoles.

Compte tenu de la somme affecté au titre de l'exercice 2009 (2 550,00 €) et du report créditeur de l'exercice 2008 (1 009,02 €), la caisse des écoles dégage un excédent de fonctionnement de 724, 44 €, les dépenses annuelles de fonctionnement s'élevant à 2 834,58 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et ses explications et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2009,

puis statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009 et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- *un excédent de fonctionnement de 724,44 €,*

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation :

- *à l'excédent reporté (report créditeur) ligne 002 : 724,44 €.*

2. COMPTE DE GESTION 2009

Monsieur le maire indique que le trésorier a établi le compte de gestion 2009, document qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Ce document comptable comporte :

- **une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- **le bilan comptable** de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Une synthèse est présentée en séance dont la copie est jointe en annexe 2 du présent procès-verbal. Monsieur le maire commente les tableaux et répond aux questions posées par les membres du conseil.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et ses explications, constatant la conformité du document au compte administratif, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion 2009 présenté par le comptable public.

3. ÉTAT DES DOSSIERS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GAVE ET COTEAUX

3.1. La crèche communautaire

La crèche communautaire est en cours de construction sur la commune d'Assat, face à la nouvelle usine de la société Turboméca.

Son ouverture au public étant programmée pour la rentrée 2010, l'appel d'offres ayant pour objet le choix du gestionnaire a été émis. À ce jour, la sélection n'a pas été faite.

3.2. Le siège de la communauté de communes Gave et Coteaux

L'appel d'offres pour la construction a été émis et les entreprises sont retenues (11 lots).

Il convient de noter que par rapport à l'estimation initiale du coût de l'opération, une baisse sensible est constatée (de l'ordre de 235 000 euros, le budget s'élevant globalement à 900 000 € HT (hors honoraires et TVA).

La construction devrait débuter en avril 2010 pour une durée de travaux de 8 mois. Le siège sera situé dans le périmètre du pôle aéronautique Bordes - Assat, implanté, le long de la rocade, sur la même parcelle que la crèche intercommunale. Il sera desservi par une voie secondaire reliant les deux ronds points déjà existants.

3.3. Gestion des déchets

Compte tenu de l'explosion des coûts en matière de collecte, de traitement des déchets et de gestion des déchèteries, la communauté de communes Gave et Coteaux a procédé à une révision complète de sa politique ; pour les habitants de la commune de Rontignon, cela se traduira concrètement comme suit :

- **les ordures ménagères seront collectées une fois par semaine, le vendredi matin** (passage donc de 2 collectes hebdomadaires à une seule) ;
- **le tri sélectif sera collecté une fois par semaine, le jeudi matin.**

Ce mode de fonctionnement génère une économie de 25 000 euros sur les coûts annoncés au regard des pratiques antérieures. De plus, le renforcement du compostage est de nature à diminuer les coûts d'incinération (105 euros la tonne à l'usine de Lescar), car cette pratique, bien réalisée, réduit le poids des ordures ménagères à proportion de 30% environ. 1 400 tonnes ont été incinérées en 2009 : 30% de réduction correspond à 420 tonnes soit une économie potentielle de 44 100 euros !

Des conteneurs individuels de 120 ou 240 litres seront gratuitement fournis aux administrés de même que des conteneurs collectifs seront mis en place au débouché de secteurs non accessibles aux camions de ramassage. Les sacs noirs ne seront donc plus fournis.

Ces pratiques seront mises en œuvre à compter du 5 avril 2010 et la communauté de communes Gave et Coteaux distribuera dans chaque foyer un communiqué spécifique au traitement des déchets.

Pour ce qui concerne la gestion des déchetteries, le premier appel d'offres a été déclaré infructueux compte tenu de l'augmentation exorbitante de certains postes. Une prolongation de 6 mois du contrat actuel a été négociée. Un nouvel appel d'offres va être émis dans l'objectif d'une meilleure maîtrise des dépenses (dissociation de la gestion de "haut de quai" (accueil des usagers, vérification et conseil) de celle du "bas de quai" (transport et traitement des déchets), prise en régie éventuelle de la gestion de "haut de quai", modification des horaires, etc.).

3.4. Reconversion de la friche industrielle Vilcontal

L'appel d'offres pour le choix du bureau d'études a été émis, en partenariat avec le service économique du conseil général.

Hors les études d'aménagement général de cette zone conduites dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) actuellement lancée au sein de notre commune, cette vision complémentaire portant sur l'habitat et l'économie viendra enrichir les orientations à prendre.

Il convient également de savoir que le projet de cette reconversion de friche industrielle fait également l'objet d'une inscription au contrat de pays^a signé entre la région Aquitaine, le conseil général, et le syndicat mixte du Grand Pau (signature en date du 19 février 2010).

Des idées mûrissent, des pistes sont aussi à explorer, mais il est nécessaire que les élus adossent leur décision sur les compétences de spécialistes de ces domaines.

4. VOIRIE

Afin de dresser l'inventaire des travaux prioritaires à réaliser, la commission voirie se réunira le vendredi 19 mars 2010, à 17H30 ; ces priorités feront ensuite l'objet d'estimations financières pour préparer le budget primitif 2010.

5. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le maire signale que la liste des moyens matériels disponibles et que l'inventaire des compétences humaines locales ont été établis.

Une étude doit être engagée pour combler les besoins faisant défaut.

Monsieur le maire a pris contact avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Ce service assurera simplement un contrôle du contenu du plan communal de sauvegarde.

6. BÂTIMENTS

Dès lors que le conseil municipal aura voté le budget primitif 2010, monsieur le maire propose que la commission chargée des bâtiments se réunisse pour relancer la réflexion sur le groupe scolaire (salle de psychomotricité, réfectoire, etc.). Le conseil approuve cette proposition.

Il est en outre rappelé que le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Rontignon – Narcastet est de type "dispersé" (les CM1 et CM2 sont scolarisés sur Narcastet, tous les autres sur Rontignon).

Des travaux sont envisagés dans les deux écoles. Monsieur Dudret indique qu'il serait sûrement opportun de constituer un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) au titre de ce RPI afin d'optimiser l'emploi des ressources financières respectives des communes, en premier approche, pour tout ce qui concerne le fonctionnement, mais aussi, en se plaçant dans une perspective plus lointaine, pour mettre en œuvre une école commune sur un site unique (investissement). Pour ce qui concerne la perspective d'un regroupement pédagogique intercommunal "concentré" (tous les élèves des deux communes sont scolarisés en un même lieu depuis la très petite section jusqu'au CM2), une première approche financière pourrait être rapidement conduite pour estimer la part revenant aux communes et celle pouvant relever de subventions.

Monsieur le maire indique qu'il a adressé une correspondance à monsieur Jean-Pierre Faux, maire de Narcastet, pour relancer ce projet de formation de SIVU et qu'il est en attente de sa réponse.

7. ÉLECTIONS RÉGIONALES

Le bureau de vote de la commune de Rontignon sera ouvert aux horaires légaux de 08h00 à 18h00 sous la présidence de monsieur Jean Carrère, maire. Il sera tenu par les membres du conseil selon le planning ci-après :

^a Le contrat de pays permet à l'État, à la région et aux départements lorsqu'ils y sont associés, de coordonner leurs interventions financières avec les collectivités locales regroupées au sein des pays, autour d'un projet ou d'une charte.

Horaires	Membres du conseil
08 H 00 à 10 H 00	Mesdames Ségalas et Del Regno, monsieur Barberou
10 H 00 à 12 H 00	Mesdames Bor et Foubert, monsieur Iriart
12 H 00 à 14 H 00	Messieurs Carrère, Vecchiato et Benech
14 H 00 à 16 H 00	Madame Vayssier et messieurs Izard et Dudret
16 H 00 à 18 H 00	Madame Picot et messieurs Fauria et Mariette

8. QUESTIONS DIVERSES

8.1. Fédération nationale des anciens combattants en Algérie (FNACA)

Monsieur le maire fait part du courrier de remerciement de la FNACA pour la subvention allouée.

8.2. Gens du voyage

Les gens du voyage ont occupé pendant 12 jours la placette devant le foyer municipal. Malgré les interventions répétées de la gendarmerie, du maire et d'adjoints, l'obtention de leur départ s'est révélée laborieuse.

Monsieur le maire fera appel aux employés communautaires pour un nettoyage général de l'aire de passage communale qui leur est normalement réservée.

La Loi n° 2000 – 614 du 5 juillet 2000 prévoit la mise en place d'un schéma relatif à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, en définissant des aires permanentes d'accueil et les communes où celles-ci doivent être réalisées. Ce schéma est arrêté par le représentant de l'État dans le département et le président du conseil général. Monsieur Dudret souhaite la communication du schéma en vigueur dans le département des Pyrénées-Atlantiques. La connaissance de ce schéma et des statuts des différentes catégories d'aire d'accueil permettrait de clarifier la situation et d'envisager des solutions pérennes garantissant l'apaisement et la sérénité publique tout en répondant aux termes de la loi.

8.3. État de l'accotement de la D37 devant le n° 73 rue des Pyrénées

Monsieur Victor Dudret signale à nouveau l'état déplorable de l'accotement de la départementale 37, devant le domicile de monsieur et madame Tournié. Il présente des photographies montrant l'aggravement de la situation et la dangerosité du lieu pour les piétons. Cette situation a déjà été signalée au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) pour que des mesures de remise en état soient mises en œuvre. La demande sera réitérée dans les meilleurs délais. Ces dégradations sont le résultat des travaux de rénovation du réseau d'eau potable réalisés sur cette portion de la départementale 37.

8.4. Plantations de végétaux autour de l'église du village

Pour faire suite à la demande précédemment exprimée en bureau communal, monsieur Victor Dudret propose un plan de plantations, tant pour la place située devant l'église que pour l'îlot de séparation du parking attenant. Cette proposition est assortie du devis afférent. Les végétaux suivants sont proposés :

- ▶ Devant l'église :
 - 2 érables panachés pour remplacer les pins,
 - photinias, eleagnus et eleagnus panachés pour réaliser une petite haie végétale à la place des cerisiers du japon le long de la départementale 37 ;
- ▶ Dans les emplacements de l'îlot de séparation du parking :
 - 1 lagerstroemia à chaque emplacement d'extrémité,
 - 1 pommier d'ornement malus everest dans l'emplacement central,
 - des eleagnus panachés et des photinias dans les autres emplacements (par paires).

Il indique que, si cette proposition est retenue, il conviendra d'acquérir 4 tuteurs en supplément. Le devis de fourniture des végétaux s'élève à 588 euros.

Après discussion et fournitures d'informations complémentaires sur l'aspect, la nature et l'implantation des végétaux, le conseil approuve la proposition.

Le travail sera réalisé dans les meilleurs délais.

8.5. Syndicat intercommunal centre de loisirs de Narcastet

Monsieur André Iriart rend compte de la réunion du syndicat intercommunal du centre de loisirs de Narcastet ayant pour objet la construction du centre équestre (poney club). Il indique que le choix d'une couverture en "photovoltaïque" permettrait de baisser sensiblement les coûts de remboursement de l'annuité d'emprunt ; néanmoins il n'y a pas encore accord quant à la répartition des dépenses d'investissement.

8.6. Ouverture d'un chemin privé à partir du chemin des Sources

Monsieur Quiot, propriétaire d'une parcelle forestière, a réouvert un chemin existant pour procéder à l'exploitation de son bois pour sa consommation personnelle. Pour ce faire, il a utilisé un engin chenillé et cela a causé des dérangements sur la voie publique. Monsieur Dudret indique que ces travaux sont de nature à nuire à la bonne viabilité de la voirie à un endroit déjà fortement éprouvé lors de récentes crues.

La réglementation en vigueur est particulièrement claire sur l'emploi : le code de la route et l'arrêté du 25 août 1959 (consolidé) interdisent l'emploi de ces matériels sur la voie publique. Le propriétaire peut donc être rendu comptable des conséquences de cette utilisation.

Un avis éclairé (expert) pourrait par ailleurs être requis pour la remise en état de cette section du chemin des Sources, incluant l'hydraulique du lieu et les conséquences de la réouverture de ce chemin privé (maîtrise de l'écoulement des eaux et des boues sur la voie publique).

8.7. Étude de sécurité routière

Monsieur Dudret suggère d'activer la convention ATÉSAT (assistance technique fournie par l'État aux collectivités pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) pour demander une étude de sécurité routière sur :

- le carrefour concernant le chemin La Lanette, la rue de l'Église et l'avenue des Coteaux afin de sécuriser définitivement la circulation sur ce carrefour ;
- les aménagements de voirie du chemin La Lanette afin d'y réduire la vitesse des véhicules y circulant.

Le conseil approuve cette proposition.

8.8. Porter à connaissance

Monsieur Victor Dudret indique que le "Porter à connaissance" a été transmis par la préfecture et qu'il est disponible en mairie. Selon les termes de la loi, le porter à connaissance est l'opération par laquelle le préfet porte à la connaissance de la commune les informations nécessaires à l'exercice de ses compétences en matière d'urbanisme.

Il inclut les éléments à portée juridique tels que les directives territoriales d'aménagement, les servitudes d'utilité publique, ainsi que les projets d'intérêt général et les opérations d'intérêt national au sens de l'article L 121-9 du code de l'urbanisme.

Le porter à connaissance informe également des études techniques dont dispose l'État notamment en matière de prévention des risques et de protection de l'environnement. **Il s'agit d'un document public.**

Monsieur Dudret propose d'en élaborer une version dématérialisée et de la transmettre à tous les membres du conseil pour que ces derniers puissent se l'approprier.

Le "Porter à connaissance" daté du 5 février 2010 comporte l'ensemble des dispositions réglementaires s'appliquant à la commune de Rontignon et 8 annexes.

Les fichiers seront transmis aux membres du conseil dans les meilleurs délais, l'original étant archivé en mairie. En outre deux copies papier seront réalisées : une réservée à la consultation du public, l'autre servant de document de travail aux membres du conseil.

8.9. Distribution de la feuille d'information communale n° 2

La feuille d'information communale n°2 réalisée par la commission communication et portant sur les élections régionales a été éditée. La distribution est à la charge des élus selon le plan de distribution par quartiers.

8.10. Comptes-rendus des conseils d'écoles

Monsieur Dudret indique qu'il n'a pu publier sur le site Internet communal qu'un seul procès-verbal depuis le début de l'année scolaire et qu'il souhaite être rendu destinataire d'une copie à chaque publication (conformément à l'article D411-4 du code de l'éducation, le procès-verbal du conseil d'école est un document public). Madame Vayssier indique qu'elle fera le nécessaire pour récupérer les documents manquants.

8.11. Abattage des peupliers carolins du site Vilcontal

Monsieur le maire tient à souligner l'excellent travail réalisé par monsieur Gaston Doassans (aidés de messieurs Izard et Lahourguette) qui a permis de sécuriser le site tout en assurant une économie substantielle à la communauté de communes Gave et Coteaux. Il convient aussi d'associer à ces travaux notre employé communal, monsieur Jean-Pierre Marqués qui, aidé des employés de Narcastet et de la communauté de communes Gave et Coteaux, a apporté un concours efficace et dynamique pour procéder au nettoyage de la zone.

Le conseil s'associe aux remerciements et félicitations de monsieur le maire.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant de question à poser, la séance est levée à 21h 30.

Annexe 1
 au procès-verbal des délibérations du conseil municipal - Séance du 8 mars 2010
TABLEAUX DES COMPTES ADMINISTRATIFS

COMMUNE DE RONTIGNON 450

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

VUE D'ENSEMBLE

EXÉCUTION DU BUDGET		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	324 257,00	316 306,55
	Section d'investissement	283 923,53	153 864,78
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		595 787,19
	Report en section d'investissement (001)	78 486,85	
	TOTAL (réalisations+ reports)	686 667,38	1 065 958,52
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	36 979,00	69 900,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	36 979,00	69 900,00
RÉSULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	324 257,00	912 093,74
	Section d'investissement	399 389,38	223 764,78
	TOTAL CUMULE	723 646,38	1 135 858,52
EXCÉDENTS CUMULES			412 212,14

DÉTAIL DES RESTES À RÉALISER

	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
Total de la section d'investissement	36 979,00	69 900,00
Subvention d'investissement reçue		46 540,00
Bâtiments communaux	6 600,00	23 360,00
Voirie	29 979,00	
Équipements collectifs	400,00	

CAISSE DES ÉCOLES DE RONTIGNON - 452

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

VUE D'ENSEMBLE

EXÉCUTION DU BUDGET		DÉPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice (Mandats et titres)	Section de fonctionnement	2 834,58	2 550,00
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)		1 009,02
	Report en section d'investissement (001)		
TOTAL (réalisations + reports)		2 834,58	3 559,02
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1			
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	2 834,58	3 559,02
	Section d'investissement		
TOTAL CUMULE		2 834,58	3 559,02
EXCÉDENTS CUMULÉS			724,44

Observation : ces tableaux sont une synthèse ; les originaux sont consultables en mairie.

Annexe 1
 au procès-verbal des délibérations du conseil municipal - Séance du 8 mars 2010
TABLEAUX DES COMPTES ADMINISTRATIFS

COMMUNE DE RONTIGNON 450

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N, 1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
11	Charges à caractère général	113 900,00	94 119,76		19 780,24
12	Charges de personnel et frais assimilés	124 500,00	123 543,97		956,03
14	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courantes	64 050,00	62 968,80		1 081,20
Total gestion des services		302 450,00	280 632,53		21 817,47
66	Charges financières	2 000,00	1 887,27		112,73
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations aux provisions (semi-budgét.)				
22	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		304 450,00	282 519,80		21 930,20
23	<i>Virement à la section d'investissement i</i>	<i>560 599,00</i>			
42	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>41 800,00</i>	<i>41 737,20</i>		<i>62,80</i>
43	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section f</i>				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		602 399,00	41 737,20		62,80
TOTAL		906 849,00	324 257,00		21 993,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-I)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Atténuations de charges	8 500,00	10 828,92		-2 328,92
70	Produits des services, domaine et vente	31 681,00	26 605,20		5 075,80
73	Impôts et taxes	140 710,00	146 262,00		-1 552,00
74	Dotations, subventions et participations	125 671,00	130 132,15		-4 461,15
75	Autres produits de gestion courante	500,00	450,00		50,00
Total gestion des services		311 062,00	314 278,27		-3 216,27
76	Produits financiers		25,64		-25,64
77	Produits exceptionnels		2 002,64		-2 002,64
78	Reprises sur provisions (semi-budgéta				
Total des recettes réelles		311 062,00	316 306,55		-5 244,55
42	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>				
43	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section f</i>				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
TOTAL		311 062,00	316 306,55		-5 244,55
<i>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</i>		<i>595 787,19</i>			

Observation : ces tableaux sont une synthèse ; les originaux sont consultables en mairie.

Annexe 1
 au procès-verbal des délibérations du conseil municipal - Séance du 8 mars 2010
 TABLEAUX DES COMPTES ADMINISTRATIFS

COMMUNE DE RONTIGNON 450					
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + R N-I)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
10	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées	70 000,00			70 000,00
	OP. Éq. n°52 Bâtiments communaux	300 000,00	178 607,17	6 600,00	114 792,83
	OP. Éq. n°53 Mobilier matériel	100 000,00	8 738,46		91 261,54
	OP. Éq. n°56 Voirie	110 000,00	80 020,09	29 979,00	0,91
	OP. Éq. n°57 Équipements collectifs	110 199,00	3 688,06	400,00	106 110,94
Total des dépenses d'équipement		690 199,00	271 053,78	36 979,00	328 166,22
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	16 200,00	12 869,75		3 330,25
18	Compte de liaison affectation				
26	Participations et créances ratt. à des p				
27	Autres immobilisations financières				
20	'Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		16 200,00	12 869,75		3 330,25
Total des dépenses réelles		706 399,00	283 923,53	36 979,00	385 496,47
40	<i>Opé. d'ordre de transfert entre section</i>				
41	<i>Opérations patrimoniales</i>				
Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL		706 399,00	283 923,53	36 979,00	385 496,47
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		78 486,85			
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-I)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
10	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues	83 400,00	10 120,73	69 900,00	3 379,27
16	Emprunts et dettes assimilés				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		83 400,00	10 120,73	69 900,00	3 379,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	99 090,00	102 006,85		-2 916,85
1068	Excédents de fonctionnement capita				
138	Autres subventions d'investissement				
18	Compte de liaison affectation				
26	Participations et créances rattachées à des p				
27	Autres immobilisations financières				
24	Produits des cessions d'immobilisation				
Total des recettes financières		99 090,00	102 006,85		-2 916,85
Total des recettes réelles d'investissement		182 490,00	112 127,58	69 900,00	-2 916,85
21	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>560 599,00</i>			
40	<i>Opé. d'ordre de transferts entre section</i>	<i>41 800,00</i>	<i>41 737,20</i>		<i>62,80</i>
41	<i>Opérations patrimoniales</i>				
Total des recettes d'ordre d'investissement		602 399,00	41 737,20		62,80
TOTAL		784 889,00	153 864,78	69 900,00	525,22

Observation : ces tableaux sont une synthèse ; les originaux sont consultables en mairie.

Annexe 2
 au procès-verbal des délibérations du conseil municipal - Séance du 8 mars 2010
 TABLEAUX DES COMPTES DE GESTION

TRÉSORERIE de NAY	45000 – COMMUNE de RONTIGNON	État II-1 Exercice 2009
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE		

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	784 889,00	906 849,00	1 691 738,00
Titres de recettes émis (b)	153 864,78	316 306,55	470 171,33
Réductions de titres (c)			
RECETTES NETTES (d= b-c)	153 864,78	316 306,55	470 171,33
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	784 889,00	906 849,00	1 691 738,00
Mandats émis (f)	283 923,53	324 267,00	608 190,53
Annulations de mandats (g)		10,00	10,00
DÉPENSES NETTES (h=f-g)	283 923,53	324 257,00	608 180,53
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) EXCÉDENT			
(h-d) DÉFICIT	130 058,75	7 950,45	138 009,20

TRÉSORERIE de NAY	45000 – COMMUNE de RONTIGNON	État II-2 Exercice 2009
RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS		

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2008	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2009	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2009
I - Budget principal				
Investissement	-78 486,85	0,00	-130 058,75	-208 545,60
Fonctionnement	674 274,04	78 486,85	-7 950,45	587 836,74
TOTAL I	595 787,19	78 486,85	-138 009,20	379 291,14
II - Budgets des services à caractère administratif				
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial				
TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I + II + III	595 787,19	78 486,85	-138 009,20	379 291,14

NB : Le compte de gestion retrace les opérations réelles alors que le compte administratif retrace les mouvements effectifs de l'exercice. Aussi, le total mentionné ci-dessus (379 291,14 €) est-il différent de celui porté (annexe 1 page 1) au titre des excédents cumulés (412 212,14 €). L'explication de cet écart (32 921,00 €) se trouve dans les "restes à réaliser" (tableau en annexe 1 page 1) qui doivent encore être perçus au titre de l'année 2009 (69 900,00 € - 36 979,00 € = 32 921,00 €).

Observation : ces tableaux sont une synthèse ; les originaux sont consultables en mairie.